

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 541

15 mars 2006

### SOMMAIRE

Allmat Locations S.A., Hautcharage .....	25937	Jouvence Participations S.A., Luxembourg .....	25943
Art Collection, S.à r.l., Luxembourg .....	25968	Jumbo Business Group, S.à r.l., Schengen .....	25927
Beaumont Industries S.A.H., Luxembourg .....	25921	KPI Retail Property 17, S.à r.l., Luxembourg ...	25959
Colombo, S.à r.l., Luxembourg .....	25938	Machines Equipements Trading S.A., Rombach ..	25967
Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy S.C.P.A., Luxembourg .....	25951	Machines Equipements Trading S.A., Rombach ..	25968
Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy S.C.P.A., Luxembourg .....	25953	Nittler René, S.à r.l., Lamadelaine .....	25953
DTE, S.à r.l., Luxembourg .....	25966	OCM Luxembourg Principal Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	25955
DTE, S.à r.l., Luxembourg .....	25967	Relax Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	25943
G.F., Gestion Foncière S.A., Steinfort .....	25928	SC Alcyon d'Alcedo, Clervaux .....	25954
Gaumur Holding S.A., Luxembourg .....	25956	Seeker Rekees, S.à r.l., Luxembourg .....	25922
Gaumur Holding S.A., Luxembourg .....	25958	SOCLIMA S.A., Société de Climatisation, Foetz .	25949
Golden Finance S.A., Luxembourg .....	25948	SOCLIMA S.A., Société de Climatisation, Foetz .	25950
Golden Finance S.A., Luxembourg .....	25949	Sonolph Real Estate S.A., Luxembourg .....	25959
Jost Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	25928	Transfluvia, GmbH, Contern .....	25968

### BEAUMONT INDUSTRIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 30.813.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 27 octobre 2005*

L'Assemblée accepte la démission de Mlle Geneviève Baué de sa fonction d'administrateur avec effet au 2 novembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer en son remplacement la société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

La société S.G.A. SERVICES S.A. terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme  
BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106669.3/032/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**SEEKER REKEES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 112.802.

## STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifth of December.  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EQT IV LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, with registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, registered with the Company Register of Guernsey under number 41751, acting in its capacity as General Partner of EQT IV (GENERAL PARTNER) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting in its capacity as General Partner of the EQT IV (No.1) LIMITED PARTNERSHIP, EQT IV (No.2) LIMITED PARTNERSHIP and as Managing Limited Partner of the EQT IV GmbH & CO.KG and as Manager of the EQT IV CO-INVESTMENT SCHEME,

represented by Mr Thierry Becker, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 29, 2005.

Which proxy shall be signed *ne varietur* by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its Articles of Association as follows:

### **Title I.- Name - Registered office - Purpose - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a single member limited liability company (hereafter the «Company») which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the «Law») as well as by the present articles (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The name of the Company is SEEKER REKEES, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

**Art. 4.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The Company is established for an unlimited term.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

### **Title II.- Capital - Parts**

**Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) divided into five hundred (500) parts of twenty-five Euro (25 EUR) each.

**Art. 8.** The sole participant can freely transfer parts, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts *inter vivos* to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 9.** The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III.- Management**

**Art. 10.** The Company is managed by a board of managers comprising at least two members appointed by the participants for an undetermined term. The managers are appointed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants. The board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The joint signature of any two managers shall bind the Company.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

### **Title IV.- General meeting of participants**

**Art. 11.** The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

### **Title V.- Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 12.** The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 13.** Each year on December 31st an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

### **Title VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

### **Title VII.- Varia**

**Art. 15.** The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2005.

*Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

EQT IV LIMITED, prenamed .....	500 parts
Total: five hundred parts .....	500 parts

The parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,800 EUR.

*Extraordinary general meeting*

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- 2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

Mr David Jeffreys, company director, born on 1 October 1959 in Hoddesdon, England, residing in Canon Hill, La Turquie, Bordeaux, Guernsey GY3 5EB, Channel Islands;

Mr Godfrey Abel, accountant, born on 2 July 1960 in Brixworth (England), with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Mr Christophe Cahuzac, accountant, born on October 26, 1972 in Saint-Mard (Belgium), with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

Mr Keith Mc Shea, company secretary, born on February 18, 1972 in London (England), with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EQT IV LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Bailiwick de Guernesey, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey GY1 6HJ, Iles anglo-Normandes, et immatriculée au registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 41751, agissant en qualité de General Partner de EQT IV (GENERAL PARTNER) LIMITED PARTNERSHIP, agissant elle-même en qualité de General Partner de EQT IV (No.1) LIMITED PARTNERSHIP, de EQT IV (No.2) LIMITED PARTNERSHIP et en qualité de Managing Limited Partner de EQT IV GmbH & CO.KG et de Manager de EQT IV CO-INVESTMENT SCHEME,

représentée par Maître Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2005.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée uniper-sonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts. (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2.** La dénomination de la société sera SEEKER REKEES, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

### **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

**Art. 9.** Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 10.** La société est gérée par un conseil de gérant comprenant au moins deux membres, nommés par les associés pour une période indéterminée. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui peut à tout moment les révoquer.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés. Le conseil des gérants est autorisé à procéder aux paiements d'acomptes sur dividendes sous réserve que les comptes intermédiaires soient dressés montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

Tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les réunions du conseil de gérance auront lieu au Luxembourg. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passés lors d'une assemblée dûment convenue et tenue. De telles signatures pourront apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre, fax ou communication similaire. De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 11.** L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés aura lieu au Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

### **Titre V.- Année sociale - Profits - Réserves**

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31<sup>er</sup> décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année au 31<sup>er</sup> décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la société.

### **Titre VII.- Varia**

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

EQT IV LIMITED, prénommée. . . . .	500 parts sociales
Total: cinq cents parts sociales. . . . .	500 parts sociales

Les parts ont été entièrement libérées par un apport en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800 EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Ont été nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur David Jeffreys, administrateur de société, né le 1<sup>er</sup> octobre 1959 à Hoddesdon, Angleterre, résidant à Canon Hill, La Turquie, Bordeaux, Guernesey GY3 5EB, Iles Anglo-Normandes;

- Monsieur Godfrey Abel, comptable, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Angleterre, avec adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Christophe Cahuzac, comptable, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Monsieur Keith Mc Shea, company secretary, né le 18 février 1972 à Londres, Angleterre, avec adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Th. Becker, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 53, case 12. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

P. Frieders.

(112861.3/212/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

**JUMBO BUSINESS GROUP, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,  
(anc. JUMBO OFFICE SUPPLIES, GmbH).**

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.  
H. R. Luxemburg B 44.328.

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtswohnsitz zu Petingen.

Ist erschienen:

Madame Rosemarie Bomsdorf; Ehefrau von Herrn Jean Wirtz, Geschäftsfrau, wohnhaft in L-5445 Schengen, 47, route du Vin,

handelnd als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft JUMBO OFFICE SUPPLIES, GmbH, (R.C. B Nr 44.328) mit Sitz in L-5445 Schengen, 47, rte du Vin, gegründet unter der Bezeichnung JUMBO RECORDS, GmbH, laut notarieller Urkunde vom 1. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 426 vom 15. September 1993.

Welche Komparentin den Notar ersuchte folgende Beschlüsse zu dokumentieren:

*Erster Beschluss*

Alsdann beschliesst die Gesellschafterin die Firmenbezeichnung in JUMBO BUSINESS GROUP, S.à r.l. abzuändern und dementsprechend Artikel 1, Absatz 2 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben.

**Art. 1. Absatz 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung JUMBO BUSINESS GROUP, S.à r.l.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschliesst Artikel 2 wie folgt zu vervollständigen:

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

*Dritter Beschluss*

Anschliessend erklärt die Gesellschafterin den Zweck der Gesellschaft abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 3.** Gegenstand des Gesellschaft sind Dienstleistungen aller Art im Bereich Promotion, Handel (Gross und Einzelhandel), und Vertrieb, Aufbau und Betrieb eigener Vertriebs- und/oder Handelsorganisationen, Übernahme von Handelsvertretungen, An- und Verkauf von Waren aller Art, ausser genehmigungspflichtigen Waren, die Planung und Abwicklung von Medien, Werbung, Verkaufsförderung, Öffentlichkeitsarbeit, Sponsoring oder Events im Bereich Multi-Media.

Die Gesellschaft kann andere Unternehmen gründen, erwerben und sich an anderen Unternehmen beteiligen, auch wenn solche Beteiligungsunternehmen eine anderen Zweck verfolgen, als die Gesellschaft selber, und solche Unternehmen oder Beteiligungen an Unternehmen auch wieder veräussern.

Die Gesellschaft ist ermächtigt Kredite zu beantragen und zu bewilligen, Bürgschaften und Garantien zu bestellen für sich selbst, für die Gesellschafter sowie für Gesellschaften in welchen sie ein direktes oder indirektes Interesse besitzt.

*Vierter Beschluss*

Das Gesellschaftskapital wird von 12.394,68 EUR auf 12.500,- EUR erhöht durch eine Bareinzahlung von 105,32 EUR. Somit lautet Artikel 4 der Satzung wie folgt:

**Art. 4.** Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500,- EUR eingeteilt in 500 Anteile von je 25,- EUR, gezeichnet durch die Komparentin.

*Abschätzung der Kosten*

Die Parteien schätzen den Betrag der Kosten, für die Gesellschaft auf Grund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, schätzungsweise auf achthundertzwanzig Euro (EUR 820,-).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Petingen, in der Amtstube des instrumentierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, den beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Bomsdorf, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2005, vol. 912, fol. 56, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 6 décembre 2005.

G. d'Huart.

(108920.3/207/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**G.F., GESTION FONCIERE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8422 Steinfort, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 37.480.

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GESTION FONCIERE S.A. en abrégé G.F. S.A., avec siège à L-8422 Steinfort, (R.C. B N° 37.480), constituée suivant acte notarié du 9 juillet 1991, publié au Mémorial C, page 939/92.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de: Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Monsieur Paul Diederich, comptable, demeurant à Hagen.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de Steinfort à Dudelange et modification de l'article 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> phrase.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de Steinfort à Dudelange.

L'adresse du siège est: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Suite à cette résolution, il y a lieu de modifier l'article 1<sup>er</sup> 2<sup>e</sup> phrase comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>. 2<sup>e</sup> phrase.** Le siège social de la société est établi à Dudelange.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ huit cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Diederich, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2005, vol. 912, fol. 61, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 décembre 2005.

G. d'Huart.

(108921.3/207/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**JOST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. JACK WOLFSKIN LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 107.073.

In the year two thousand and five, on the twelfth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of JOST LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 22nd day of March 2005, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 107.073, not yet published in Mémorial C and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed on June 16, 2005, to be published as soon as practicable in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole partner present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) Ordinary shares, each of them of EUR 25.- (twenty-five Euro), representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole partner exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Approval of the transfer of 500 ordinary shares of the Company from PPMC NOMINEES LTD to PPMC THIRD NOMINEES LTD;
2. Conversion of the issued 500 ordinary shares, representing the whole capital of the Company, in ordinary «Class A Shares».
3. Increase of the issued share capital by an amount of EUR 33,562,575.- (thirty-three million five hundred sixty-two thousand five hundred seventy-five Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 33,575,075.- (thirty-three million five hundred seventy-five thousand seventy-five Euro) by the issue of 79,500 (seventy-nine thousand five hundred) ordinary «Class A Shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and by the issue of 1,263,003 (one million two hundred sixty-three thousand three) preferred «Class B Shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, by contribution in cash.
4. Creation of two different classes of managers: type A manager and type B manager;
5. Subsequent amendment of articles 8,9,11,13 and 20 of the articles of Association in order to reflect such action;
6. Categorization of Gérard Becquer as A manager.
7. Appointment of new managers.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner decides what follows:

*First resolution*

It is resolved to approve the transfer of 500 (five hundred) ordinary shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) of JOST LUXEMBOURG, S.à r.l., afore named, by PPMC NOMINEES LTD, a company organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom to PPMC THIRD NOMINEES LTD, a company organized under the laws of the United Kingdom, with registered number 4851107, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom.

*Notification*

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, JOST LUXEMBOURG, S.à r.l., by its sole Manager, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the Company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended. As consequence of the foregoing, it is stated that the shareholding of JOST LUXEMBOURG, S.à r.l. is as follows:

- PPMC THIRD NOMINEES LTD . . . . . 500 ordinary shares

Such amendment in the shareholding of JOST LUXEMBOURG, S.à r.l. will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

*Second resolution*

It is decided to convert the issued 500 Ordinary shares, representing the whole capital of the Company, in ordinary «Class A Shares».

*Third resolution*

It is decided to increase the corporate capital by the amount of 33,562,575.- (thirty-three million five hundred sixty-two thousand five hundred seventy-five Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 33,575,075.- (thirty-three million five hundred seventy-five thousand seventy-five Euro) by the issue of 79,500 (seventy-nine thousand five hundred) ordinary «Class A Shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and by the issue of 1,263,003 (one million two hundred sixty-three thousand three) preferred «Class B Shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

It is decided to admit the partners:

PPMC THIRD NOMINEES LTD, a limited company, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, with registered number 4851107, to the subscription of 59,160 (fifty-nine thousand one hundred sixty) ordinary «Class A Shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

PPMC PSPS NOMINEES LTD, a limited company, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, with registered number 4844534, to the subscription of 15,200 (fifty thousand two hundred) ordinary «Class A Shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

PPMC BOS NOMINEES LTD, a limited company, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, with registered number 4844541, to the subscription of 1,140 (one thousand one hundred forty) ordinary «Class A Shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

PPMC HOLBORN NOMINEES LTD, a limited company, having its registered office at at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, with registered number 4844559, to the subscription of 4,000 (four thousand) ordinary «Class A Shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

PPMC THIRD NOMINEES LTD, a limited company, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, with registered number 4851107, to the subscription of 991,457 (nine hundred ninety-one thousand four hundred fifty-seven) preferred «Class B Shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

PPMC PSPS NOMINEES LTD, a limited company, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, with registered number 4844534, to the subscription of 252,601 (two hundred fifty-two thousand six hundred and one) preferred «Class B Shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

PPMC BOS NOMINEES LTD, a limited company, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, with registered number 4844541, to the subscription of 18,945 (eighteen thousand nine hundred forty-five) preferred «Class B Shares» with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon PPMC THIRD NOMINEES LTD, prenamed, represented by Rachel Uhl, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to 59,160 (fifty-nine thousand one hundred sixty) ordinary «Class A Shares» and 991,457 (nine hundred ninety-one thousand four hundred fifty-seven) preferred «Class B Shares» and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 26,265,425.- (twenty-six million two hundred sixty-five thousand four hundred twenty-five Euro), as was certified to the undersigned notary.

Thereupon PPMC PSPS NOMINEES LTD, prenamed, represented by Rachel UHL, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to 15,200 (fifteen thousand two hundred) ordinary «Class A Shares» and 252,601 (two hundred fifty-two thousand six hundred and one) preferred «Class B Shares» and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 6,695,025.- (six million six hundred ninety-five thousand and twenty-five Euro), as was certified to the undersigned notary.

Thereupon PPMC BOS NOMINEES LTD, prenamed, represented by Rachel Uhl, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to 1,140 (one thousand one hundred forty) ordinary «Class A Shares» and 18,945 (eighteen thousand nine hundred forty-five) preferred «Class B Shares» and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 502,125.- (five hundred and two thousand one hundred twenty-five Euro), as was certified to the undersigned notary.

Thereupon PPMC HOLBORN NOMINEES LTD, prenamed, represented by Rachel Uhl, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to 4,000 (four thousand) ordinary «Class A Shares» and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro), as was certified to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

It is resolved to create two different classes of managers: type A manager and type B manager.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Articles 8, 9, 11, 13 and 20 of the Articles of Incorporation to read as follows:

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 33,575,075.- (thirty-three million five hundred seventy-five thousand seventy-five Euro) represented by 80,000 (eighty thousand) ordinary shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (the «Class A Shares») and by 1,263,003 (one million two hundred sixty-three thousand three) preferred shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (the «Class B Shares»).

**Art. 9. Voting rights attached to the shares.** Each share, whatever its class be, confers an identical voting right at the time of decisions taking.

*Financial Rights attached to the shares*

All Class B Shares will have preferred and cumulative financial rights on dividends and in the event of liquidation as follows:

The Class B Shares shall rank, as to dividends and upon Liquidation (as defined in article 9.2.1.), equally with each other and prior to the Class A Shares.

**9.1. Dividend Provisions**

**9.1.1.** Holders of Class B Shares (the «Class B Shareholders») shall be entitled to receive with respect to each financial year out of any funds and assets of the Company legally available prior to and in preference of any dividend, declaration or payment to any Class A Shares (a «Class A Shares Dividend»), cumulative dividends per each Class B Share owned, whether in cash or in kind, corresponding to an amount of 9.5% of the nominal value of each Class B Share, at an annual rate (the «Preferred Share Dividend») calculated as follows:

$$\text{Preferred Share Dividend} = (9.5\% \text{ of the Nominal Value} \times (\text{multiplied by}) \text{ number of Years}) - (\text{less}) \text{ Distributed Dividends}$$

Where:

The Nominal Value means at the particular time of the decision to distribute some Preferred Share Dividends, the nominal value of the Class B Shares at the time of their issuance, subject, as the case may be, to the adjustment made to this nominal value upon the occurrence of a change in the nominal value (e.g.: share split, increase of the nominal value), so that the nominal value of one Class B Share before the occurrence of any such change shall equal the aggregate nominal value of the share received in exchange for this Class B Share by the Class B Shareholder with respect thereto upon the effectiveness of such change, (the «Nominal Value»);

Years mean any financial year closed from the date of first issuance by the Company of the Class B Share concerned (the «Original Issuance Date») until the date of payment of the Preferred Share Dividend to the Class B Share concerned;

The Distributed Dividends mean any dividends previously distributed and therefore paid to the Class B Shareholders pursuant to the Preferred Share Dividend.

9.1.2. Therefore, if on one financial year, (i) the distributable benefits are less than the then applicable Preferred Share Dividend, or (ii) the Company decide not to distribute any dividend (in particular the Preferred Share Dividend as defined above) or just part of the Preferred Share Dividend, all or any portion of the Preferred Share Dividend not to be decided and distributed in a particular year shall be postponed on the subsequent financial year and added to the Preferred Share Dividend attached to this subsequent financial year. This mechanism is applicable of the same manner from year to year.

9.1.3. The Class B Shareholders shall not be entitled to other dividends in addition to the Preferred Share Dividend.

## 9.2. Liquidation Rights.

9.2.1. In the event of dissolution and liquidation of the Company as provided for in article 20 of the present articles of association (the «Liquidation»), the Class B Shareholders shall be entitled to receive out of the assets of the Company legally available for distribution to its shareholders, whether from capital, surplus or earnings, before any payment shall be made to the holders of Class A Shares (the «Class A Shareholders»), an amount per Class B Share (the «Preferred Liquidation Price») equal to:

Nominal Value
+ (plus)
An amount equal to 9.5% of the Nominal Value multiplied by the number of financial years closed from the Original Issuance Date until the date of the Liquidation,
+ (plus)
An amount equal to 9.5% of the Nominal Value multiplied by 365 (days) and divided by the number of days elapsed from the date of the end of the last closed financial year until and including the date of the Liquidation,
- (less)
the amount of any Preferred Share Dividend already distributed and paid to the Class B Shareholders.

9.2.2. No provision in section 9.2.1. and hereof is intended to amend any rights provided under sections 9.1.1. and 9.1.2. hereof.

9.2.3. If, upon any Liquidation, the assets of the Company available for distribution to its shareholders shall be insufficient to pay the Class B Shareholders the full amount as to which each of them shall be entitled, then these assets shall be shared ratably between the Class B Shareholders, according to the same proportion as if all amounts which should have been paid were paid in full.

9.2.4. The Class B Shareholders shall not be entitled to other liquidation rights than the payment of the Preferred Liquidation Price.

**Art. 11.** The Company will be managed by at least One manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not to be shareholders of the Company. In the case where only one manager would be appointed, the sole Manager has on his sole signature all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, dealing with third parties, the Company shall be bound by the joint signature of two managers including at least one type A manager. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not to be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent (s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are validly taken by meeting of the board of managers, provided that at least 50% of the managers are present or represented and that the number of A managers present or represented is at least equivalent to the number of B managers present or represented.

The board of managers shall choose among the A managers a chairman. Decisions of the board of managers are taken by the majority of managers present or represented. In case of a tie, the Chairman shall have the casting vote. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

Any transaction regarding amounts exceeding EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) needs to be approved by the board of Managers.

The board of managers shall meet when convened by One manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than One manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the shareholders in compliance with the terms of article 9.2. of the present articles of association.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### *Sixth resolution*

It is resolved to categorize Gérard Becquer, who is already manager, as A manager.

#### *Seventh resolution*

The meeting decides to appoint as managers for an undetermined duration:

##### *A Managers:*

Mr Guido May, Investment Director, residing at Rolandsbecker Weg I, 53619 Rheinbreitbach, Germany;

Mr Peter Jansenberger, Investment Manager, residing at Neureutherstrasse 21, 80799 Munich, Germany.

##### *B Managers:*

Mr Lars Brorsen, Manager, residing at Schloßstraße 28, 73540 Heubach, Germany;

Mr Dirk Schmidt, Manager, residing at Wiesbadenerstrasse 61C / 614 62 Königstein, Germany;

Mr Donald Alexander Hall Ferguson, Accountant, residing at 67 New Road, Digswell, Hertfordshire, AL6 0AL, United Kingdom.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three hundred and forty thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le douze août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée JOST LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 107.073, constituée suivant acte reçu le 22 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 16 juin 2005, qui sera publié dès que possible au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du transfert de 500 parts sociales ordinaires de PPMC NOMINEES LTD à PPMC THIRD NOMINEES LTD.

2. Conversion des 500 parts sociaux ordinaires en parts sociales ordinaires de «Classe A».

3. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 33.562.575,- (trente-trois millions cinq cent soixante-deux mille cinq cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 33.575.075,- (trente-trois millions cinq cent soixante-quinze mille soixante-quinze euros) par l'émission de 79.500 (soixante-dix-neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales ordinaires de «Classe A» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, et par l'émission de 1.263.003 (un million deux cent soixante-trois mille trois) nouvelles parts sociales préférentielles de «Classe B» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

4. Création de deux types différents de gérants: gérant de type A et gérant de type B.

5. Modification afférente des articles 8, 9, 11, 13 et 20 des statuts.

6. Catégorisation de Gérard Becquer en tant que gérant de type A.

7. Nomination de nouveaux gérants.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

*Première résolution*

Il est décidé d'approuver le transfert de 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, de JOST LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée, par PPMC NOMINEES LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom à PPMC THIRD NOMINEES LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, enregistrée sous le numéro 4851107.

*Signification*

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, JOST LUXEMBOURG, S.à r.l., par son gérant unique, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que l'actionnariat de JOST LUXEMBOURG, S.à r.l. se compose comme suit:

- PPMC THIRD NOMINEES LTD . . . . . 500 parts sociales

Cette modification dans la personne des associés de JOST LUXEMBOURG, S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Seconde résolution*

Il est décidé d'approuver la conversion des 500 parts sociales existantes en parts sociales ordinaires de «Classe A».

*Troisième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 33.562.575,- (trente-trois millions cinq cent soixante-deux mille cinq cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 33.575.075,- (trente-trois millions cinq cent soixante-quinze mille soixante-quinze euros) par l'émission de 79.500 (soixante-dix-neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales ordinaires de «Classe A» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, et par l'émission de 1.263.003 (un million deux cent soixante-trois mille trois) nouvelles parts sociales préférentielles de «Classe B» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

Il est décidé d'admettre les associés:

PPMC THIRD NOMINEES LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, enregistrée sous le numéro 4851107, à la souscription de 59.160 (cinquante-neuf mille cent soixante) parts sociales de «Classe A» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

PPMC PSPS NOMINEES LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, enregistrée sous le numéro 4844534, à la souscription de 15,200 (quinze mille deux cents) parts sociales de «Classe A» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

PPMC BOS NOMINEES LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, enregistrée sous le numéro 4844541, à la souscription de 1,140 (mille cent quarante) parts sociales de «Classe A» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

PPMC HOLBORN NOMINEES LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, enregistrée sous le numéro 4844559, à la souscription de 4.000 (quatre mille) parts sociales de «Classe A» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

PPMC THIRD NOMINEES LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, enregistrée sous le numéro 4851107, à la souscription des 991.457 (neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-sept) parts sociales préférentielles de «Classe B» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

PPMC PSPS NOMINEES LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, enregistrée sous le numéro 4844534, à la souscription des 252.601 (deux cent cinquante-deux mille six cent un) parts sociales préférentielles de «Classe B» d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;

PPMC BOS NOMINEES LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, enregistrée sous le numéro 4844541, à la souscription des 18,945 (dix-huit mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales préférentielles de «Classe B» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite PPMC THIRD NOMINEES LTD, prénommée, représentée par Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 59,160 (cinquante-neuf mille cent soixante) parts sociales nouvelles de «Classe A», et 991.457 (neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-sept) parts sociales préférentielles de «Classe B» et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 26.265.425,- (vingt-six millions deux cent soixante-cinq mille quatre cent vingt-cinq euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Ensuite PPMC PSPS NOMINEES LTD, prénommée, représentée par Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 15,200 (quinze mille deux cents) parts sociales nouvelles de «Classe A», et 252.601 (deux cent cinquante-deux mille six cent un) parts sociales préférentielles de «Classe B» et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 6.695.025,- (six millions six cent quatre-vingt-quinze mille vingt-cinq euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Ensuite PPMC BOS NOMINEES LTD, prénommée, représentée par Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 1.140 (mille cent quarante) parts sociales nouvelles de «Classe A», et 18.945 (dix-huit mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales préférentielles de «Classe B» et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 502.125,- (cinq cent deux mille cent vingt-cinq euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Ensuite PPMC HOLBORN NOMINEES LTD, prénommée, représentée par Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 4,000 (quatre mille) parts sociales nouvelles de «Classe A», et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé de créer deux types de gérants: gérant de type A et gérant de type B.

#### *Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 8, 9, 11, 13 et 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 33.575.075,- (trente-trois millions cinq cent soixante-quinze mille soixante-quinze euros), représenté par 80.000 (quatre-vingt mille) parts sociales ordinaires de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et par 1.263.003 (un million deux cent soixante-trois mille trois) parts sociales préférentielles de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»).

**Art. 9. Droits de vote attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale, quelque soit sa classe, confère un droit de vote identique lors des prises de décision.

#### *Droits financiers attachés aux parts sociales*

Toutes les Parts Sociales de Classe B auront des droits financiers préférentiels et cumulatifs à l'occasion des distributions de dividendes ainsi que dans l'hypothèse d'une liquidation, ainsi qu'il suit:

Les Parts Sociales de Classe B participeront entre elles de manière égale et primeront les Parts sociales de classe A à l'occasion des distributions de dividendes et dans l'hypothèse d'une Liquidation (telle que défini à l'article 9.2.1.).

##### **9.1. Dispositions sur les dividendes**

**9.1.1.** Les détenteurs des Parts Sociales de Classe B (les «Associés de Classe B») recevront au cours de chaque exercice social sur les fonds et actifs de la Société légalement disponibles, avant et par préférence à tout dividende, déclaration ou paiement attaché à toute Part Sociale de Classe A («Dividende de Part Sociale de Classe A»), des dividendes cumulatifs pour chaque Part Sociale de Classe B détenue, en numéraire ou en nature, correspondant à une somme de

9,5% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe B, à un taux annuel (le «Dividende de Part Sociale Préférentielle») calculé ainsi qu'il suit:

$$\text{Dividende de Part Sociale Préférentielle} = (9,5\% \text{ de la Valeur Nominale } X \text{ (multipliée par) le nombre d'Années}) - (\text{moins) les Dividendes Distribués}$$

où:

Valeur Nominale signifie, à l'instant précis de la décision de distribuer des Dividendes de Parts Sociales Préférentielles, la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B au moment de leur émission, sous la réserve, le cas échéant, de l'ajustement apporté à cette valeur nominale en raison de la survenance d'un changement dans la valeur nominale (par exemple: division de l'action, augmentation de la valeur nominale), de sorte que la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe B avant ce changement dans la valeur nominale soit égale à la somme cumulée de la/des valeur (s) nominale (s) de la/des part(s) sociale(s) reçue(s) par l'Associé de Classe B en échange de cette Part Sociale à la prise d'effet de ce changement, (la «Valeur Nominale»).

Années signifie tout exercice social clos depuis la date de la première émission par la Société de la Part Sociale de Classe B concernée (la «Date d'Emission Originnaire»),

jusqu'à la date de paiement du Dividende de Part Sociale Préférentielle à la Part Sociale de Classe B concernée;

Dividendes Distribués signifie tous les dividendes préalablement distribués et par conséquent payés aux Associés de Classe B en vertu du Dividende de Part Sociale Préférentielle.

9.1.2. Ainsi, si lors d'un exercice social, (i) les bénéfices distribuables sont moindres que le Dividende de Part Sociale Préférentielle alors applicable, ou (ii) la Société décide de ne distribuer aucun dividende (et particulièrement le Dividende de Part Sociale Préférentielle tel que défini ci-dessus) ou juste une partie du Dividende de Part Sociale Préférentielle, la totalité ou partie du Dividende de Part Sociale Préférentielle n'ayant pas fait l'objet d'une décision d'octroi et donc de distribution au cours d'un exercice social déterminé sera reporté sur l'exercice social suivant et ajouté au Dividende de Part Sociale Préférentielle attaché à cet exercice social suivant.

Ce mécanisme est applicable de la même manière d'année en année.

9.1.3. Les Associés de Classe B ne recevront aucun autre dividende en supplément du Dividende de Part Sociale Préférentielle.

## 9.2. Droits attachés à la Liquidation

9.2.1. Dans l'hypothèse d'une dissolution et d'une liquidation de la Société telles que prévues à l'article 20 des présents Statuts (la «Liquidation»), les Associés de Classe B recevront sur les actifs de la Société légalement disponibles pour une distribution aux associés provenant du capital, du boni de liquidation, avant tout paiement aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A (les «Associés de Classe A»), une somme par Part Sociale de Classe B (le «Prix de Liquidation Préférentiel») égale à:

Valeur Nominale

+ (plus)

Une somme égale à 9,5% de la Valeur Nominale multipliée par le nombre d'exercice social clôturés depuis la Date d'Emission Originnaire jusqu'au jour de la Liquidation y inclus,

+ (plus)

Une somme égale à 9,5% de la Valeur Nominale multipliée par 365 (jours) et divisé par le nombre de jours écoulés depuis la fin du dernier exercice social clôt jusqu'au jour de la Liquidation y inclus,

- (moins)

la somme de tout Dividende de Part Sociale Préférentielle déjà distribuée et payée aux Associés de Classe B

9.2.2. Aucune disposition de la section 9.2.1. ci-dessus n'a pour objectif de modifier les droits prévus aux sections 9.1.1. et 9.1.2. ci-dessus.

9.2.3. Si, dans l'hypothèse d'une Liquidation, les actifs de la Société disponibles pour distribution aux associés sont insuffisants pour payer aux Associés de Classe B la totalité de ce que chacun d'entre eux est en droit de recevoir, alors ces actifs seront partagés proportionnellement entre les Associés de Classe B, selon la même proportion que dans l'hypothèse où la totalité des sommes dues leur aurait été payée.

9.2.4. Les Associés de Classe B n'auront aucun autre droit lors de la Liquidation que le paiement du Prix de Liquidation Préférentiel.

**Art. 11.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeraient un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés soit gérant de type A, soit gérant de type B. Les gérants peuvent ne pas être actionnaires. Le gérant unique a tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des actionnaires ou le cas échéant, l'actionnaire unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou le cas échéant à l'actionnaire unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, traitant avec des tiers, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants dont au moins un gérant de type A.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être actionnaire(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs manda (s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont valablement prises en réunion du conseil de gérance, à condition que 50% des gérants soient présents ou représentés et que le nombre de gérants de type A présents ou représentés soit au moins équivalent au nombre de gérants de type B présents ou représentés.

Le conseil de gérance choisit parmi les gérants de type A un président. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas d'égalité de vote, le Président aura voix prépondérante. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Toute transaction dont les montants sont supérieurs à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) doivent être approuvés par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins deux gérants de type A et un gérant de type B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec les dispositions de l'article 9.2. des présents statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de catégoriser Gérard Becquer, gérant actuel, en tant que gérant de type A.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer gérants de classes A pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de type A:*

M. Guido May, Investment Director, demeurant à Rolandsbecker Weg 1, 53619 Rheinbreitbach, Allemagne;

M. Peter Jansenberger, Investment Manager, demeurant à Neureutherstrasse 21, 80799 Munich, Allemagne.

##### *Gérants de type B:*

M. Lars Brorsen, gérant, demeurant à Schloßstraße 28, 73540 Heubach, Allemagne;

M. Dirk Schmidt, gérant, demeurant à Wiesbadenerstrasse 61C / 61462 Königstein, Allemagne;

M. Donald Alexander Hall Ferguson, Comptable, demeurant à 67 New Road, Digswell, Hertfordshire, AL6 0AL, Royaume Uni.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent quarante mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, vol. 25CS, fol. 31, case 9. – Reçu 335.625,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

J. Elvinger.

(109303.3/211/535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**ALLMAT LOCATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4934 Hautcharage, 159, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 53.238.

L'an deux mille cinq, le dix novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ALLMAT LOCATIONS S.A., avec siège à L-4934 Hautcharage, (R.C. B 53.238) constituée sous la dénomination de LOCOMAT S.A., suivant acte notarié du 12 décembre 1995, publié au Mémorial C page 4287/96.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guy Haeck, rentier, demeurant à Pétange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille deux cents euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège et modification de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2.

2. Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 2 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de Bascharage à Pétange.

L'adresse du siège est: L-4751 Pétange, 159, route de Longwy.

Suite à la résolution qui précède, l'article 1<sup>er</sup> alinéa 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 2.** Le siège social de la société est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet et suite à ce changement l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet le commerce en gros et en détail d'engins électriques et thermiques, de machines et matériel de manutention, de pneus, d'accessoires pour autos, de produits d'entretien, de lubrifiants, de systèmes de rayonnement, de stockage, de cloisonnement en métal, l'entretien et la réparation de matériel et de machines industrielles, ainsi que toutes opérations, mobilières, immobilières, financières et commerciales, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

Elle peut faire des emprunts emprunter et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Arosio, J. Quintus, G. Haeck, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 2005, vol. 912, fol. 47, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 novembre 2005.

G. d'Huart.

(108919.3/207/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**COLOMBO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.725.

—  
STATUTES

In the year two thousand five, on the first day of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MSREF V LORENZO HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade Register is in process,

here represented by Laetitia Ambrosi, lawyer residing professionally at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name COLOMBO, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) divided into eight hundred (800) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable. In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A, of manager(s) of category B, of manager(s) of category C and of manager(s) of category D.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, as follows:

- joint signature of a category A manager acting together with a category B manager;
- joint signature of a category A manager acting together with a category D manager;
- joint signature of a category B manager acting together with a category C manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

All the shares have been subscribed by the sole partner of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately [...] Euro (EUR [...]).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by the following managers:

##### *Category A manager:*

Michel van Krimpen, director of companies, born on February 19, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Category B manager:*

Alan Botfield, director of companies, born on December 22, 1970 in Stirling, Scotland, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Category C manager:*

Jan-Dries Mulder, Manager, born on February 7, 1973 in Veendam, The Netherlands, with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le 1<sup>er</sup> décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg.

##### *A comparu:*

MSREF V LORENZO HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Laetitia Ambrosi, juriste, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination COLOMBO, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par huit cent (800) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A, de gérant(s) de catégorie B, de gérant(s) de catégorie C et de gérant(s) de catégorie D.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, comme suit:

- signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B;
- signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie D;
- signature conjointe d'un gérant de catégorie B agissant avec un gérant de catégorie C.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ [...] euros (EUR [...]).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

##### *Gérant de catégorie A:*

Michel van Krimpen, administrateur de sociétés, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Gérant de catégorie B:*

Alan Botfield, administrateur de sociétés, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Gérant de catégorie C:*

Jan-Dries Mulder, Gérant, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas;

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Ambrosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, vol. 151S, fol. 5, case 8. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

J. Elvinger.

(111846.3/211/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**JOUVENCE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 83.564.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, soussigné.

A comparu:

La société anonyme RINOPYL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Georges Brimeyer, retraité, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier, Laquelle comparante, par son représentant susmentionné, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations;

1.- Que la société anonyme JOUVENCE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, SS, avenue de la Liberté, R.C. Luxembourg section B 83.564, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 31 juillet 2001, publié au Recueil du Mémorial numéro C - N° 165 du 30 janvier 2002.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR trente et un mille deux cents (EUR 31.200,-), représenté par trois cent douze (312) actions de cent euros (EUR 100,-), chacune, entièrement libérées en espèces,

3.- Qu'elle est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société JOUVENCE PARTICIPATIONS S.A. et qu'en étant actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société JOUVENCE PARTICIPATIONS S.A., par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique,

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société de la dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cents euros, sont à la charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Brimeyer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2005, vol. 912, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 décembre 2005.

G. d'Huart.

(108923.3/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**RELAX HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 112.800.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the Ninth day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company GRUNDSTENEN 107510, with registered office in Bytaregatan 6, 4tr, SE-222 21 Lund, Sweden, represented by Mrs Annie Lyon, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on December 9, 2005.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

**Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

**Art. 2.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of RELAX HOLDING, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company is formed for an undetermined period.

### **Title II. Capital - Corporate units**

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

**Art. 7.** Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

### **Title III. Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

### **Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate capital.

### **Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

**Art. 11.** Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

#### **Title VI. Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

#### **Title VII. General provision**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2006.

##### *Subscription and payment*

All the corporate units have been entirely subscribed by the company GRUNDSTENEN 107510, prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

##### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, she signed with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société GRUNDSTENEN 107510, avec siège social à Bytaregatan 6, 4tr, SE-222 21 Lund, Sweden, représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2005.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de RELAX HOLDING, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

### **Titre II. Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

### **Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

## Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

**Art. 11.** Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfiques reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

## Titre VI. Dissolution

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

## Titre VII. Disposition générale

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société GRUNDSTENEN 107510, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

### *Résolutions de l'associée unique*

Et à l'instant l'associée unique, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lyon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 151S, fol. 17, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 décembre 2005.

T. Metzler.

(112812.3/222/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

**GOLDEN FINANCE S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. GOLDEN FINANCE HOLDING S.A.).**  
Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi .  
R. C. Luxembourg B 61.382.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GOLDEN FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.382, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro 56 du 26 janvier 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Evelyne Guillaume, diplômée en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Abandon du statut de société holding.  
2) Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de GOLDEN FINANCE S.A.»

3) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, au Luxembourg et dans tous autres pays; notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

4) Suppression de la valeur nominale des actions.

5) Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros.

6) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

7) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions au porteur, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de GOLDEN FINANCE S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, au Luxembourg et dans tous autres pays; notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la devise du capital social des francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et de fixer le capital social à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Al. 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions au porteur, sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, E. Guillaume, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 53, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

P. Frieders.

(109311.3/212/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**GOLDEN FINANCE S.A., Société Anonyme,**  
(anc. **GOLDEN FINANCE HOLDING S.A.**).  
Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi .  
R. C. Luxembourg B 61.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

P. Frieders.

(109315.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**SOCLIMA S.A., SOCIETE DE CLIMATISATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 17.482.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE CLIMATISATION en abréviation SOCLIMA S.A. avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 1980, publié au Mémorial C numéro 165 du 28 juillet 1980, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 17.482.

Les statuts de la société ont été modifiés:

- aux termes d'un acte reçu par Maître Lucien Schuman, préqualifié, en date du 19 avril 1985, publié au Mémorial C numéro 168 du 13 juin 1985;

- aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 24 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 883 du 7 décembre 1998.

Le capital social de la société a été converti respectivement augmenté aux termes d'un extrait de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 340 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Edmond Theisen, directeur de sociétés, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 4, op der Maechel.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gust Welter, directeur de sociétés, demeurant à L-3383 Noertzange, 60, Cité Beaulieu.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur François Lingen, industriel, demeurant à L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence que les mille actions (1.000) d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-), représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

- Ladite liste de présence ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui, aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), par incorporation des bénéfices reportés pour un montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-).

2.- Destruction des anciennes actions et création de 10.000 (dix mille) nouvelles actions de 100,- euros (EUR 100,-) chacune.

Modification de l'article 5 des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), par incorporation au capital des bénéfices reportés.

L'assemblée générale décide la destruction des anciennes actions et la création de dix mille (10.000) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes. Les nouvelles actions seront attribuées aux actionnaires au même prorata que la répartition des anciennes actions.

L'existence des bénéfices reportés a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, sur le vu d'un bilan approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2004, ainsi que sur le vu d'un rapport daté du 14 octobre 2005 établi par le réviseur d'entreprises la FIDUCIAIRE EWA REVISION S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy,

ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur du capital nominal ainsi que des bénéfices reportés de la société anonyme SOCLIMA S.A. destinés à constituer le nouveau capital de la société d'un montant de 1.000.000,- EUR (un million d'euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.»

Lesdits bilan et rapport après avoir été signés ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, demeurent annexés aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille actions (10.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à mille neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. Welter, M. Lingen F. Theisen, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 28 novembre 2005, vol. 355, fol. 12, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): R. Schmit.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

M. Weinandy.

(109401.3/238/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**SOCLIMA S.A., SOCIETE DE CLIMATISATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 17.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

M. Weinandy.

(109402.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**DMGCI, DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY, Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 54.840.

In the year two thousand five, on the thirtieth of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY or DMGCI, a «société en commandite par actions» with registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 54.840, incorporated by a deed drawn up by Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on May 14, 1996, published in the Mémorial C, number 387 of August 12, 1996. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed drawn up by the undersigned notary on December 27, 2004, published in the Mémorial C, number 422 of May 7, 2005.

The meeting was opened at 11.00 a.m. and was presided by Ms Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Frédéric Lemoine, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Marcus Peter, lawyer, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Extension of the life of the Company by a period of one (1) year so as to expire on 31st December 2006.

2. Subsequent amendment of article 2 of the Company's articles of association to reflect the above decision as follows:

«**Art. 2. Duration.** Subject as provided herein, the Company is established for a period expiring on 31st December 2006.

With the agreement of the Unlimited Shareholder, a resolution of the Shareholders of the Company in General Meeting (as defined hereafter in articles 13 to 16), adopted in the manner required for amendment of these Articles, may either shorten the Company's duration (including winding up the Company with effect from the date of such resolution) or extend the Company's duration by a period or consecutive periods not exceeding one (1) year in the aggregate provided that the life of the Company shall not in any event extend beyond 31st December 2007.

The Company shall not be dissolved on the dissolution or bankruptcy of the Unlimited Shareholder.»

II) Notices setting forth the agenda of the meeting have been sent by registered mail to each shareholder on November 11, 2005.

III) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

IV) It appears from the attendance list that of (i) eighty thousand one hundred and six (80,106) A Redeemable Shares («A Shares»), out of which sixty-eight thousand three hundred and forty-seven (68,347) shares are voting shares, (ii) one hundred and fifty-five thousand eight hundred and seventy-three (155,873) Ordinary Shares («B Shares») and (iii) forty-four thousand four hundred and forty-four (44,444) Shares allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»), all having a par value of two Euro fifty-eight cent (2.58 EUR) each, representing the whole share capital of seven hundred and twenty-three thousand four hundred and ninety-one Euro thirty-four cent (EUR 723,491.34), fifty-eight thousand two hundred and fifty-seven (58,257) Redeemable Shares («A Shares»), one hundred and thirty-seven thousand one hundred and seventy-eight (137,178) Ordinary Shares («B Shares») and forty-four thousand four hundred and forty-four (44,444) Shares allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares») and of the one hundred and twelve thousand five hundred and twenty-six (112,526) Non-Equity Participating Shares, ninety-five thousand nine hundred and twenty-two (95,922) Shares are represented at the present extraordinary general meeting.

V) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

VI) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to extend the life of the Company by a period of one (1) year so as to expire on 31st December 2006.

This resolution has been adopted unanimously.

*Second resolution*

The general meeting decides subsequently to amend article 2 of the Company's articles of association to reflect the above decision as follows:

«**Art. 2. Duration.** Subject as provided herein, the Company is established for a period expiring on 31st December 2006.

With the agreement of the Unlimited Shareholder, a resolution of the Shareholders of the Company in General Meeting (as defined hereafter in articles 13 to 16), adopted in the manner required for amendment of these Articles, may either shorten the Company's duration (including winding up the Company with effect from the date of such resolution) or extend the Company's duration by a period or consecutive periods not exceeding one (1) year in the aggregate provided that the life of the Company shall not in any event extend beyond 31st December 2007.

The Company shall not be dissolved on the dissolution or bankruptcy of the Unlimited Shareholder.»

This resolution has been adopted unanimously.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.50 a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

#### Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions DEUTSCHE MORGAN GRENPELL CAPITAL ITALY ou DMGCI, avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 54.840, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 1996, publié au Mémorial C, numéro 387 du 12 août 1996. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 422 du 7 mai 2005.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Maître Marie-Claude Frank, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Lemoine, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcus Peter, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Extension de la durée de la Société d'une période d'un (1) an, de façon à ce qu'elle expire le 31 décembre 2006.

2) Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution précédente, comme

suit:

«**Art. 2. Durée.** Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents statuts, la Société est constituée pour une période se terminant le 31 décembre 2006.

Avec l'accord de l'Actionnaire Commandité, une décision des Actionnaires de la Société prise en Assemblée Générale (telle que définie ci-après aux Articles 13 et 16), statuant comme en matière de modification des présents Statuts, peut réduire la durée de la Société (y compris la dissolution de la Société avec prise d'effet à la date d'une telle décision) soit étendre la durée de la Société pour une ou plusieurs périodes successives n'excédant pas une (1) année au total pour autant que la durée de la Société ne dépasse en aucun cas le 31 décembre 2007.

La Société ne sera pas dissoute en cas de dissolution ou de faillite de l'Actionnaire Commandité.»

II) Que des avis énonçant l'ordre du jour ont été envoyés par lettres recommandées en date du 11 novembre 2005 à tout actionnaire.

III) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur (i) quatre-vingt mille cent six (80.106) Actions Rachetables («Actions A»), dont soixante-huit mille trois cent quarante-sept (68.347) actions avec droit de vote, (ii) cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-treize (155.873) Actions Ordinaires («Actions B») et (iii) quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (44.444) Actions attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»), ayant toutes une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept cent vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-onze euros trente-quatre cents (723.491,34 EUR), cinquante-huit mille deux cent cinquante-sept (58.257) Actions Rachetables («Actions A»), cent trente-sept mille cent soixante-dix-huit (137.178) Actions Ordinaires («Actions B») et quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (44.444) Actions attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C») et que sur les cent douze mille cinq cent vingt-six (112.526) Actions Non Représentatives du Capital, quatre-vingt-quinze mille neuf cent vingt-deux (95.922) Actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

VI) Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau de l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'étendre la durée de la Société d'une période d'un (1) an, de façon à ce qu'elle expire le 31 décembre 2006.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent l'article 2 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution précédente, comme suit:

«**Art. 2. Durée.** Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents statuts, la Société est constituée pour une période se terminant le 31 décembre 2006.

Avec l'accord de l'Actionnaire Commandité, une décision des Actionnaires de la Société prise en Assemblée Générale (telle que définie ci-après aux Articles 13 et 16), statuant comme en matière de modification des présents Statuts, peut réduire la durée de la Société (y compris la dissolution de la Société avec prise d'effet à la date d'une telle décision) soit étendre la durée de la Société pour une ou plusieurs périodes successives n'excédant pas une (1) année au total pour autant que la durée de la Société ne dépasse en aucun cas le 31 décembre 2007.

La Société ne sera pas dissoute en cas de dissolution ou de faillite de l'Actionnaire Commandité.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.50 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes comparants faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. Frank, F. Lemoine, M. Peter, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 53, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

P. Frieders.

(109465.3/212/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**DMGCI, DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 54.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

P. Frieders.

(109467.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**NITTLER RENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 81, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 13.606.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Armand Nittler, gérant de société, demeurant à L-8077 Bertrange, 238B, rue de Luxembourg, ici représenté par Monsieur Alex Kaiser, employé privé, demeurant à L-3394 Roeser, 49, Grand-rue, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lamadelaine, le 26 octobre 2005, ci-annexée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée NITTLER RENE, S.à r.l., avec siège social à L-4876 Lamadeleine, 81, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 13.606, constituée suivant acte reçu par le notaire André Prost, alors de résidence à Rambrouch, en date du 13 janvier 1976, publié au Mémorial C, numéro 98 du 16 mai 1976.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé dans le cadre de la conversion du capital social en euros en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial C, numéro 224 du 8 février 2002.

Lequel comparant déclare être devenu seul et unique associé de la société suite à la cession de parts sous seing privé intervenue en date du 31 août 2005, par laquelle Monsieur Fernand Nittler, demeurant à Bertrange, 163, rue de Dippach, L-8055 Bertrange, lui a cédé les deux cent cinquante (250) parts sociales lui appartenant au prix convenu entre parties.

Ensuite, l'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique déclare que la société NITTLER RENE, S.à r.l. sera dorénavant une société à responsabilité limitée unipersonnelle dans laquelle la répartition des parts sociales sera désormais la suivante:

Monsieur Armand Nittler: 500 parts.

Les deuxième et troisième alinéas de l'article 5 des statuts seront en conséquence supprimés.

L'associé unique décide d'adapter les articles 1 et 11 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1.** Der vorbenannte Erschienenene, vertreten wie vorerwähnt, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung NITTLER RENE, S.à r.l.»

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.»

«**Art. 11.** Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfall des einzigen Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Fernand Nittler, prénommé, à compter du 31 août 2005 et lui consent pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

La société sera dorénavant engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique, Monsieur Armand Nittler.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Kaiser, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 novembre 2005.

*P. Bettingen.*

(109426.3/202/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**SC ALCYON D'ALCEDO, Société Civile.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R. C. Luxembourg E 3014.

—  
STATUTS

1. Monsieur Olivier Dutertre domicilié 18, rue des Abondances, F-92100 Boulogne Billancourt.

2. Monsieur Joseph Delree domicilié 2A, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux.

Lesquels ont décidé d'acter d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

1. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

2. La Société aura pour objet d'investir dans une utilisation des associés de biens dans le domaine des loisirs.

3. La dénomination sera SC ALCYON D'ALCEDO.

4. Le siège social sera établi à Clervaux, 2A, route d'Eselborn L-9706 et pourra être librement transféré par décision des Directeurs dans une autre Commune.

5. La Société est constituée pour une durée indéterminée et pourra être dissoute par décision de la majorité des associés.

6. Le capital est fixé à 100.000,- EUR réparti en 100 parts de 1.000,- EUR chacune.

7. En raison de leur apport 50 parts sont attribuées à chacun des fondateurs, soit 50 à M. Olivier Dutertre et 50 à Monsieur Joseph Delree.

8. Les parts sociales sont cessibles entre associés.

9. Le décès ou la déconfiture d'un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société, un autre détenteur de parts devrait être trouvé.

10. La Société est administrée par un Gérant révocable à la majorité.

11. Le Gérant peut valablement engager la Société.

12. Le bilan est soumis à l'approbation des Associés.
  13. Les pertes et dettes de la Société sont supportées en proportion du nombre de parts détenue.
  14. L'Assemblée se réunira le 21 juillet de chaque année ou le jour ouvrable suivant pour examiner les comptes, les statuts peuvent être modifiés à la majorité simple.
  15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le Gérant à moins que l'Assemblée n'en décide autrement.
  16. Les taxes d'enregistrement en dehors des publications s'élèvent à 1.000,- EUR.
  17. Monsieur Joseph Delree est nommé Gérant.
  18. Le siège est établi 2A, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux.
- Lu et accepté par les comparants.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04922. – Reçu 1077 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109486.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, S.à r.l.).**

**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.801.

In the year two thousand and five, on the tenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware (United States), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (United States) and registered with the Trade Register of Delaware under number 3985996 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.801 and incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary on 21 July 2005 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the articles of Incorporation of the Company (the «Articles») and of articles 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, S.à r.l. into OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL INVESTMENTS, S.à r.l. and to amend subsequently the beginning of article 1 of the Articles so as to reflect the taken decision, which shall read as follows:

«There is formed a private limited liability company under the OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL INVESTMENTS, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).»

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le dix octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, LLC, société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis) et inscrite auprès du Registre de Commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro 3985996 (l'«Associé Unique»);

en sa qualité d'Associé unique de OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500.-, ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à

Luxembourg sous le numéro B 109.801 et constituée en vertu d'un acte reçu le 21 juillet 2005 par le notaire soussigné et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13 des statuts de la Société et aux articles 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté aux présentes par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgium), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, S.à r.l. en OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL INVESTMENTS, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Il est formé une société privée à responsabilité sous la dénomination de OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL INVESTMENTS, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, vol. 150S, fol. 32, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

J. Elvinger.

(110026.3/211/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2005.

**GAUMUR HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'ATLANTIQUE DU NORD HOLDING S.A.).**

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 65.274.

In the year two thousand and five, on the ninth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GAUMUR HOLDING S.A. (the Company), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, incorporated under the denomination of COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'ATLANTIQUE DU NORD HOLDING S.A. pursuant to a deed of Mr Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 22 June, 1998, under the name of COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'ATLANTIQUE DU NORD HOLDING S.A., published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 692 of 26 September 1998. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended lastly pursuant to a deed of Mr Jean-Joseph Wagner, of 22 March 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 494 of 12 July 2000. The Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 65.274.

The Meeting is opened at ten forty-five and is chaired by Mr Olivier Gaston-Braud, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

(the Chairman, the Secretary and the Scutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 99,709 (ninety-nine thousand seven hundred and nine) ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro), representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 9,970,900.- (nine million nine hundred and seventy thousand nine hundred Euro) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Surrender of the 1929 holding company tax regime and submission of the Company to a fully taxable regime; and
3. Subsequent amendment of articles 3 and 19 of the articles of association of the Company.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to surrender the 1929 holding company tax regime of the Company, currently constituted under the law dated 31 July 1929 on holding companies, as amended and to submit the Company to a fully taxable regime.

*Third resolution*

As a consequence of the second resolution, the Meeting resolves to amend articles 3 and 19 of the Articles, which shall read henceforth, in their English version as follows:

«**Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, including direct or indirect parent companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company shall not be governed by the law dated 31 July 1929 on holding companies.»

«**Art. 19. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on companies and amendments thereto.»

There being no further business on the agenda, the meeting is closed at eleven a.m.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties, said appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de GAUMUR HOLDING S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider à Luxembourg, constituée sous la dénomination de COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'ATLANTIQUE DU NORD HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 juin 1998, sous le nom de COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'ATLANTIQUE DU NORD HOLDING S.A., publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 692 du 26 septembre 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner du 22 mars 2000. La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 65.274.

La séance est ouverte à dix heures quarante-cinq et présidée par M. Oliver Gaston-Braud, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations émises par les actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes minutes signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que 99.709 (quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent neuf) actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), repré-

sentant la totalité des actions émises avec droit de vote du capital social de la Société d'un montant de 9.970.900,- (neuf millions neuf cent soixante-dix mille neuf cents euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Abandon du régime fiscal de société holding 1929 et adoption d'un statut de société pleinement imposable; et
3. Modification subséquente des articles 3 et 19 des statuts de la Société.

L'Assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'abandonner le statut fiscal de la Société, qui est actuellement soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, telle que modifiée, et d'adopter un statut de société pleinement imposable.

*Troisième résolution*

Comme conséquence de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier les articles 3 et 19 des Statuts qui prendront désormais, dans leur version française, la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, y compris les sociétés mères directes et indirectes, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

L'objet de la Société doit être considérée comme ne tombant pas sous l'application des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

«**Art. 19. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Gaston-Braud, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, vol. 151S, fol. 16, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(111789.3/230/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**GAUMUR HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'ATLANTIQUE DU NORD HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 65.274.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2102 du 9 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(111790.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**SONOLPH REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 71.535.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SONOLPH REAL ESTATE S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 71.535 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 873 du 19 novembre 1999.

Les statuts de cette société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du même notaire, en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 979 du 1<sup>er</sup> octobre 2004.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon-Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 85, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2005.

J. Elvinger.

(111506.3/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**KPI RETAIL PROPERTY 17, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 112.701.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the third of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042); the articles have been amended pursuant to several deeds;

and

Mr Wolfgang Barg, born on 26 September 1950, at Mühlheim-Ruhr (Germany) and residing at Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Germany).

The appearers are here represented by Mr Alain Farana, jurist, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given under private seal dated 27 October 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

### **Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

#### **1. Form - Corporate name**

There is formed a private limited liability company under the name KPI RETAIL PROPERTY 17, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

#### **2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

#### **3. Object**

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

#### **4. Duration**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II. Capital, Shares**

#### **5. Share capital**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.1 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

#### **6. Shares' indivisibility**

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

## **7. Transfer of shares**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

## **Chapter III. Management**

### **8. Management**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

### **9. Powers of the sole manager or of the board of managers**

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

### **10. Representation of the company**

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

### **11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers**

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

### **12. Meeting of the board of managers**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

## **Chapter IV. General meeting of shareholders**

### **13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes**

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

## **Chapter V. Business year**

### **14. Business year**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### 15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## Chapter VI. Liquidation

### 16. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### 17. Liquidation

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable law

### 18. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2005.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. ....	235 Shares
Mr Wolfgang Barg. ....	15 Shares
Total: two hundred and fifty Shares. ....	250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.-.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, BGP INVESTMENT, S.à r.l. (before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.) and Mr Wolfgang Barg, representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (anciennement EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 8 décembre 2003, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») sous le numéro 85 du 22 janvier 2004 (page 4042); les statuts ont été modifiés par plusieurs actes;

et

Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne) et demeurant à Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Allemagne).

Les comparants ci-dessus sont représentés par Monsieur Alain Farana, juriste, résidant à Luxembourg en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 27 octobre 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup>. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

#### Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 17, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

#### Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces

méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. Capital, Parts**

#### **Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

#### **Art. 6. Indivisibilité des parts**

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **Art. 7. Transfert des parts**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

### **Titre II. Gérance**

#### **Art. 8. Gérance**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

#### **Art. 10. Représentation de la société**

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

#### **Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **Art. 12. Réunion du conseil de gérance**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

##### **Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés**

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

#### **Titre V. Exercice social**

##### **Art. 14. Exercice social**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

##### **Art. 15. Droit de distribution des parts**

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **Titre VI. Liquidation**

##### **Art. 16. Causes de dissolution**

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

##### **Art. 17. Liquidation**

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VII. Loi applicable**

##### **Art. 18. Loi applicable**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

##### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. ....	235 Parts Sociales
Monsieur Wolfgang Barg .....	15 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales. ....	250 Parts Sociales
---	--------------------

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,-.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, BGP INVESTMENT, S.à r.l. (anciennement EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.) et Monsieur Wolfgang Barg, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée Gérante unique de la Société pour une période indéterminée:

- BGP INVESTMENT, S.à r.l. (anciennement EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2.- Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Farana, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 2005, vol. 433, fol. 84, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(111660.3/242/418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**DTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PROCURIUM INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 97.985.

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SENEGERS OVERSEAS S.A., société anonyme, ayant son siège social P.O. Box 6-1014 El Dorado, City of Panama, Republic of Panama, (N° 24.761 Registro Publico de Panama),

ici représentée par Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant à L-5752 Frisange, 23, Haffstrooss, en vertu d'un pouvoir général daté du 29 novembre 2005.

2) SHAMBROOK INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant son siège social P.O. Box 6-1014 El Dorado, City of Panama, Republic of Panama, (N° 24.753 Registro Publico de Panama),

ici représentée par Monsieur Frédéric Deflorenne, prénommé, en vertu d'un pouvoir général daté du 29 novembre 2005.

Une copie des pouvoirs précités restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules et uniques associées de la société PROCURIUM INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 116 du 29 janvier 2004.

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer le nom de la société en DTE, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

**Art. 4.** La société prend la dénomination de DTE, S.à r.l.

## Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

## Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Defflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 30, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

G. Lecuit.

(112499.3/220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

**DTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PROCURIUM INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 97.985.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

G. Lecuit.

(112503.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

**MACHINES EQUIPEMENTS TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R. C. Luxembourg B 69.163.

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MACHINES EQUIPEMENTS TRADING S.A., ayant son siège social à L-8440 Steinfurt, 40, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 69.163, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 6 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 450 du 15 juin 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 mars 2005, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge Starckmann, intermédiaire commercial, demeurant Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Gerard, employée privée, demeurant à Saint-Hubert (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Transfert du siège social de la société de L-8440 Steinfurt, 40, route de Luxembourg à L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville et modification de l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8440 Steinfort, 40, route de Luxembourg à L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

En conséquence, l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art 1<sup>er</sup>. alinéa 2.** La société aura son siège social à Rombach-Martelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à six cents euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, demeures et qualités, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Starckman, C. Gerard, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 6 décembre 2005, vol. 406, fol. 84, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2005.

M. Lecuit.

(111900.3/243/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**MACHINES EQUIPEMENTS TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R. C. Luxembourg B 69.163.

Les statuts coordonnés au 30 novembre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2005.

M. Lecuit.

(111902.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

---

**TRANSFLUVIA, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 30.579.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 8 décembre 2005.

D. Frank

Finance Manager

(107262.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

---

**ART COLLECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1716 Luxembourg, 29, rue Joseph Hansen.

R. C. Luxembourg B 69.513.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(107315.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

---